

Saint-Maurice

INFO

{FÉVRIER 2017}

www.ville-saint-maurice.com • <http://www.facebook.com/Villedesaintmaurice> • <https://fr.pinterest.com/SaintMaurice94>

TRI SÉLECTIF, TOUS MOBILISÉS



SOMMAIRE

◇ RETOUR EN IMAGES



P.4-5

◇ DOSSIER



P.8-9

◇ À LA UNE



P.7

Édito / 3

Retour en images / 4-5

À la Une / 6-7

Dossier / 8-9

Solidarité / 10

Animations jeunes / 11

Associations / 12

Histoire / 13

Paroles d'élus / 14

Infos pratiques / 15

VOS RENDEZ-VOUS

CONSEIL MUNICIPAL

20 février

20h30 - Hôtel de Ville

RECENSEMENT

Jusqu'au 25 février

GOSPEL

5 mars

15h30 - Église des Sains-Anges Gardiens

SALON DES ARTS

Du 10 au 19 mars (vernissage le 10 mars à 19h30)

Espace Delacroix

Saint-Maurice INFO :

Magazine édité par la **direction de la communication de la ville de Saint-Maurice**,
55 rue du Maréchal Leclerc - Saint-Maurice

Tél. : 01 45 18 82 10 - www.ville-saint-maurice.com

Rédaction/Coordination : Service de la communication - Lyna El Honsali - Cécile Gailhac.

Maquette : www.pariiri.com • Jérôme Corcier.

Photographes : Fotolia - Service Communication - G. Ledig

Impression : Imprimerie RAS sur papier PEFC.

Dépôt légal : À parution. Nombre d'exemplaires : 8600.



Édito



Une fois encore, vous parler de propreté... C'est en effet un combat quotidien que nous menons depuis des années, afin de donner une belle image de notre ville, de s'y promener sans "mauvaise rencontre" et de se respecter les uns les autres...

La Ville investit beaucoup pour vous offrir des rues et des trottoirs propres. Une quinzaine d'agents de voirie s'y consacrent et je souhaite ici leur rendre hommage car ce n'est pas la tâche la plus aisée. Quel que soit le temps, ils sont dehors, dans vos quartiers, et nettoient sans relâche, au risque parfois de se décourager...

À ces équipes, nous avons adjoint un train de lavage, deux camions qui chaque semaine lavent les trottoirs et les caniveaux de toutes nos rues.

Certes pendant l'hiver, ce service est suspendu pour éviter de transformer nos rues en patinoires ! Mais le reste de l'année, il permet d'obtenir des résultats très appréciables. Pour aller plus loin, nous allons financer, dans le cadre du budget 2017, l'achat de deux machines "Glouton" qui aspireront les déchets et les feuilles mortes beaucoup plus rapidement. Les essais que nos services ont réalisés dans d'autres communes sont très concluants.

Enfin, le ramassage hebdomadaire des encombrants complète cette panoplie de services, très coûteux pour une ville moyenne comme la nôtre, mais qui veut gagner ce combat pour la propreté. Mais enfin ! Toute cette mobilisation serait plus aisée si chacun de nous s'engageait aussi dans ce défi quotidien.

Tous nous aimons les animaux et notamment les chiens et par chance beaucoup de propriétaires de chiens font maintenant l'effort de ramasser les "petits présents" de leur animal préféré. Mais combien sont encore peu soucieux de cette pratique citoyenne ! Nos sacs à ramassage sont à votre disposition, alors, un petit effort, et la ville sera plus belle.

De même, déposer des encombrants, de vieux matelas ou appareils ménagers hors des périodes prévues est une incivilité dommageable, et c'est même dangereux pour les piétons. Est-ce si difficile de stocker quelques jours un vieux frigo en attendant le jour de ramassage ?

Enfin, n'oubliez pas de jeter vos vieilles bouteilles dans les containers verts appropriés. Nous les revendons pour en faire du calcins, qui servira à en fabriquer de nouvelles. Le bénéfice de cette vente est versé au profit des enfants malades de nos Hôpitaux de Saint-Maurice. Plus de 6000 euros ont ainsi été collectés en 2016, cela servira à améliorer leur séjour hospitalier.

2017, Saint-Maurice ville propre ! Tous mobilisés pour que notre cadre de vie profite de ces petits gestes citoyens !

Très Cordialement

Christian CAMBON

Sénateur-Maire de Saint-Maurice

La prévention en s'amusant

Vendredi 27 janvier, Philippe Bourdajaud, maire-adjoint chargé de la vie scolaire, est venu remettre les récompenses de la finale communale de sécurité routière aux élèves de CM2. Cette initiative est destinée à sensibiliser les enfants sur le code de la route et les dangers de la voie publique. Tous les participants ont reçu le bracelet fluorescent du CME, les 10 lauréats un diplôme et de petits cadeaux auxquels s'ajoute une médaille pour les trois premiers.



Heures de colle à la Médiathèque

Les visiteurs ont partagé un moment très convivial lors du vernissage de l'exposition de collages « Nos mondes inconscients » du Collectif de l'Association Créations Collages et Compagnie animé par Luc Favard. Ces créations,

miroirs des états d'âmes des artistes, sont de formidables supports d'expression. Le collage est un art ouvert à tous car il ne nécessite ni technicité particulière, ni matériel spécifique : juste de se plonger dans les magazines, de se laisser inspirer par les images, les couleurs, les formes, de découper et d'inventer...



Les seniors au Château des Roches

Le service animation retraités a organisé une sortie au Château des Roches à Bièvres, la « maison littéraire » de Victor Hugo. Cette ancienne demeure de Bertin l'Aîné, directeur du plus important journal du XIX^e siècle accueillait également en son temps Liszt, Berlioz, Chateaubriand ou Ingres... La visite guidée s'est terminée par un sympathique goûter.

Une soirée magique

Le service animation jeunesse a organisé le vendredi 20 janvier un dîner-spectacle « cabaret magique » pour les jeunes adhérents et leurs parents. Un magicien professionnel a émerveillé l'assistance avec des tours de prestidigitation tout au long du repas. La soirée s'est terminée par une tombola où de nombreux lots ont été remportés par la soixantaine d'invités visiblement conquis.



LE ROI DE LA GALETTE

La boulangerie Bellangeon vient de remporter le 5^e prix du Trophée de la meilleure galette aux amandes 2017, dans les deux catégories : salarié et chef d'entreprise, ce qui la place première du Val-de-Marne. Ce concours est organisé chaque année par le Syndicat des boulangers du Grand Paris. Félicitations à toute l'équipe !



PETITS TIGRES SUR TATAMIS

Le tournoi de judo des « petits tigres » a accueilli près de 500 enfants sur les tatamis du Centre Municipal des Sports. Cette compétition était destinée aux 4-12 ans mais les plus petits ont également profité de ce dimanche sportif grâce à une animation spéciale pour les 3-6 ans. Madame Nolot, maire-adjoint chargé des sports, a récompensé ces graines de champion en leur remettant à chacun une médaille.



Vœux du monde combattant

Mercredi 11 janvier ont eu lieu les vœux aux anciens combattants à l'Espace Toffoli à Charenton. Un moment solennel et amical qui a réuni tous les représentants de notre mémoire collective en présence d'Igor Semo, maire adjoint de Saint-Maurice, d'Hervé Gicquel, maire de Charenton et Conseiller départemental ainsi que du député de la circonscription.



Loto au profit des enfants malades

Le dimanche 22 janvier, le Comité des Fêtes de la Ville a organisé un grand loto au profit des enfants des Hôpitaux de Saint-Maurice. Tout l'après-midi, les joueurs ont pu remporter de nombreux lots dans une ambiance musicale et gourmande. Merci à tous.



C'EST QUOI TON TOIT À TOI ?

En janvier, la Ville a offert un joli spectacle de marionnettes de la compagnie des Doigts Pirates aux maternelles Centre et Delacroix. Le Théâtre du Val d'Osne a résonné des rires et des cris des enfants captivés par l'histoire de Toto la tortue et de ses amis Carotte le lapin, Pico l'oiseau, Bulle le poisson et Pronto l'escargot. Un succès !



EN **BREF**



• **Emploi**

Ateliers de préparation à l'entretien d'embauche les **21 et 23 février** de 14h à 17h. Inscription auprès de la Direction de l'Économie et de l'Emploi au 01 46 76 50 00.

• **Club Gravelle Entreprendre**

La prochaine matinale du Club aura lieu **mardi 21 février** à la Direction de l'Économie et de l'Emploi (12 rue du Cadran à Charenton). Madame Sophie Guio, Déléguée territoriale Val-de-Marne à la Région Île-de-France, présentera les grands axes du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région et plus particulièrement des actions en faveurs des PME et TPE. Inscription obligatoire : clubgravelle@gmail.com - 01 46 76 50 08.

• **Forum Emploi**

Le Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne accueillera **samedi 25 février** de 13h à 19h le forum « Booste ta réussite ». Ce salon interactif nouvelle génération parle aux jeunes avec une approche ludique mais pragmatique et propose un programme qui va de l'orientation à l'insertion.

• **Agir ensemble sur le Territoire**

Pour la 3^e année consécutive, des représentants des entreprises du secteur public et privé interviendront au sein du lycée Robert Schuman dans le cadre du programme « Quand Élèves & Entreprises se rencontrent » afin d'évoquer leur parcours et échanger avec les élèves de seconde sur le monde de l'entreprise. **Si vous souhaitez intervenir au sein du lycée le jeudi 2 mars de 8h30 à 10h30, faites-vous connaître auprès de la Direction de l'Économie et de l'Emploi au 01 46 76 50 08.**

Une vignette Crit'air obligatoire pour circuler dans Paris

Depuis le **15 janvier 2017**, les véhicules circulant dans Paris doivent obligatoirement être équipés d'un certificat qualité de l'air « Crit'Air » c'est-à-dire une vignette indiquant leur niveau de pollution. Ce certificat concerne tous les véhicules : 2 roues, 3 roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids-lourds dont bus et autocars.

Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur le site du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (www.certificat-air.gouv.fr) muni de la carte grise de votre véhicule. Il est

délivré par voie postale, à titre individuel, à chaque propriétaire de véhicule qui en fait la demande. Le coût est de 4,18 €, payable en ligne. Ce prix couvre les frais de fabrication, de gestion et d'envoi du certificat.

En cas de pics de pollution, les vignettes Crit'air permettront d'adapter le trafic en remplaçant la circulation alternée. La circulation ne sera autorisée, en fonction de l'ampleur du pic, qu'à certaines catégories de vignettes et de véhicules.



Thé dansant : les rêves dansés

Venez découvrir le nouveau spectacle de danses (modern'orientale, jazz et classique) proposé par le service municipal des sports dimanche 26 février à 16h à l'Espace Delacroix.

Entrée libre et gratuite pour toutes les personnes munies d'invitations (à retirer auprès du secrétariat du service des sports - 01 45 18 82 50).

Espace Delacroix - 27 rue du Maréchal Leclerc Saint-Maurice

Systeme d'alerte par SMS : vous n'êtes pas encore inscrit ? N'attendez plus !

La Ville a mis en place un système gratuit d'alerte SMS destiné à vous informer directement sur votre téléphone portable en cas d'événement majeur. De courts messages vous seront envoyés, en temps réel, de manière tout à fait exceptionnelle en cas d'urgence météorologique, d'événements exceptionnels (plan Vigipirate...) ou de situations rendant nécessaire le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

Plus d'infos et inscription via le site internet : www.ville-saint-maurice.com/204/alerte-sms.htm



34^e Salon des Arts de Saint-Maurice

Du 10 au 19 mars 2017, l'Espace Delacroix ouvrira ses portes pour accueillir le 34^e Salon des Arts de Saint-Maurice. Ce rendez-vous unique pour tous les amateurs de peintures et de sculptures promeut la création artistique et participe à la sensibilisation du public. Que vous soyez collectionneur, connaisseur ou simple curieux, venez découvrir les magnifiques œuvres des artistes locaux et régionaux. Le vernissage aura lieu vendredi 10 mars à 19h30.

Le thème de l'année : La vie en rose

Les prix décernés :

- Grand Prix du Salon (Peinture)
- Grand Prix du Salon (Sculpture)
- Prix de la Ville de Saint-Maurice (Peinture ou Sculpture)
- Prix du thème : « La vie en rose »
- Prix Delacroix : de 18 à 35 ans
- Prix du Public

Invités d'honneur 2017 :

Yong Man Kwon (Peinture)



Yong-Man Kwon, peintre français, vit et travaille à Paris. Né en 1972 à Séoul en Corée du Sud, il devient professeur de dessin après l'obtention de son diplôme. Il part aux Etats-Unis pour se perfectionner puis s'engage dans la Légion Etrangère qui l'emploie comme illustrateur. Sa passion pour la peinture le conduit à exposer en Chine, au Japon et en Corée du Sud. C'est en participant aux principaux salons civils et militaires français qu'il se voit récompensé par de nombreux prix. Nommé respectivement en 2003, 2005 et 2012 Peintre Officiel de l'Armée de Terre, de l'Air et de l'Espace et de la Marine, il est également Sociétaire de la Fondation Taylor.

Alexandre Mijatovic (Sculpture)



Né à Paris en 1971, il découvre le travail de la terre cuite en 1999 dans un atelier parisien. De petites expositions à de plus grandes, Alexandre commence à faire découvrir son travail au public qui l'accueille favorablement. Il y reçoit de nombreux prix. Il fabrique son monde autour de personnages expressifs laissant libre cours à l'imaginaire de chacun. Souvent, ses personnages sont associés à des pièces de récupération (métalliques, bois...), donnant à ces dernières une seconde vie. Aujourd'hui Alexandre est sociétaire du très prestigieux Salon Violet.



Infos pratiques

- Du 10 au 19 mars 2017.
- Espace Delacroix - 27 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice.
- Horaires d'ouverture au public de 14h à 19h. Fermeture à 17h le dimanche 19 mars.
- Visite sur réservation pour les scolaires (contacter la médiathèque Delacroix).
- Renseignements au 01 45 18 81 71.
- Entrée gratuite.

C'est reparti pour les inscriptions scolaires !



Les préinscriptions pour la prochaine rentrée sont ouvertes jusqu'au 28 avril. Vous pouvez, soit vous déplacer auprès de l'Accueil Famille, soit remplir un formulaire en ligne sur le site internet de la Ville. Vous devrez ensuite procéder à l'inscription définitive auprès de l'école d'affectation. Rappelons que la scolarisation est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans.

Accueil Famille

1^{er} étage de l'Hôtel de Ville
55 rue du Maréchal Leclerc
01 45 18 82 78

Inscriptions en ligne

www.ville-saint-maurice.com/91/inscriptions-scolaires-et-periscolaires.html

Pour améliorer le recyclage et diminuer son coût, voici un rappel de ce que vous devez jeter dans les bacs marrons, verts et jaunes :

Bacs marrons



Les ordures ménagères sont ramassées les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 7h à 12h.

Y jeter :

- les déchets alimentaires (épluchures, restes alimentaires)
- le verre non

recyclable (verre de table, miroir)

Bacs verts



Les bacs verts sont collectés tous les mardis de 7h à 12h.

Y jeter le verre :

- les pots
- les bocaux
- les bouteilles

Bacs jaunes



Les bacs jaunes sont collectés tous les mardis de 7h à 12h.

Y jeter :

- les bouteilles et flacons en plastique bien vidés (bouteilles d'eau, de jus de fruit, les flacons de produits ménagers et de toilette...)
- les emballages en plastique
- les emballages métalliques bien vidés (les boîtes de conserves et canettes, les barquettes en aluminium, les bidons de sirop)
- les cartons, briques alimentaires, journaux et magazines

La collecte des encombrants

Elle a lieu sur toute la ville tous les mardis. Les "encombrants" sont des déchets de gros volume d'origine domestique comme les matelas ou les sommiers et les meubles. Ils sont ramassés le matin de 6h30 à 12h et doivent être sortis le lundi, à partir de 19h30.

Attention : les cartons, même de grande taille, ne peuvent pas être collectés avec les encombrants, ils doivent être présentés avec les ordures ménagères. Sont également exclus : les gravats, les palettes, les solvants toxiques, les portes vitrées....

Collecte des déchets d'Équipements Électriques et Electroniques des ménages (DEEE)

Les DEEE sont les déchets issus des équipements fonctionnant grâce au courant électrique (réfrigérateur, four électrique, fer à repasser, lave linge, appareil hifi, etc.). Une collecte spécifique a lieu le 1^{er} mardi de chaque mois, sur toute la ville. Un véhicule les ramasse une heure après la collecte des encombrants.

Collecte des déchets toxiques

Le camion planète est à votre disposition le :

- 1^{er} samedi du mois rue Aristide Briand de 8h30 à 10h30 et place Montgolfier de 10h45 à 12h30,
- 4^e vendredi du mois rue Edmond Nocard (marché Emile Bertrand) de 8h30 à 12h30.

Déchetterie

La déchetterie du Sycotom est à votre disposition tous les jours de 10h à 18h (sans interruption) au 44, avenue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine. Vous pouvez y déposer des gravats, des encombrants, de la ferraille, du bois, des déchets verts... se munir d'un justificatif de domicile. Accès réservé aux véhicules de moins de 1,90 mètre de hauteur. Tél : 01 43 90 00 28

Pour tout renseignement concernant le tri sélectif ou pour toute demande de conteneurs, contactez au service technique, l'ambassadeur du tri au 01 45 18 80 09.

Des gestes simples pour réduire ses déchets

Mieux gérer ses déchets, c'est d'abord éviter de les produire ou agir pour limiter leur quantité. Le déchet le plus facile à traiter est en effet celui que l'on ne produit pas !



Acheter malin :

- Privilégier les produits conditionnés en format "familial", les produits à la coupe ou en vrac, les produits non jetables, recyclables, réparables et générant peu d'emballages.
- Prendre un panier ou un sac réutilisable pour faire ses courses.

À la maison :

- Apposer un "Stop Pub" sur sa boîte aux lettres. Les imprimés et les prospectus représentent plusieurs dizaines de kilos de déchets par foyer et par an.

Au travail :

- Dématérialiser les supports, privilégier les impressions recto/verso et en noir et blanc, etc.



Sensibilisation des enfants au tri et au gaspillage alimentaire grâce à l'installation de bornes de tri dans les réfectoires des écoles.

Nouveau : le Dossier Médical Partagé



L'Assurance Maladie vient de mettre en place le Dossier Médical Partagé (DMP). Avant sa généralisation sur l'ensemble du territoire, le DMP est accessible aux patients de 9 départements dont le Val-de-Marne. Si vous êtes au Régime Général, vous pouvez dès aujourd'hui créer votre dossier en vous connectant sur le site www.mon-dmp.fr. C'est gratuit et sécurisé.

Qu'est-ce que le DMP ?

Le DMP est un carnet de santé numérique, toujours accessible et sécurisé, qui permet aux professionnels de santé, autorisés par le patient, d'accéder aux informations utiles à sa prise en charge et de partager avec d'autres professionnels de santé des informations médicales (par exemple : antécédents, allergies, médicaments prescrits, etc.). Vous y trouverez également l'historique de vos remboursements.

Avoir un DMP permettra ainsi d'éviter les examens inutiles, les interactions médicamenteuses, les accidents thérapeutiques et de mieux vous prendre en charge en cas d'urgence. Ce dossier médical est destiné à la coordination des soins : les professionnels de santé consultés, en ville et à l'hôpital, pourront y déposer les comptes-rendus de ces consultations ainsi

que les résultats d'examens qui constitueront progressivement l'histoire médicale du patient. Seuls les professionnels de santé consultés par le patient titulaire et autorisés par ce dernier, pourront consulter le contenu du dossier. Le patient a également la possibilité de masquer certains documents.

En cas d'urgence, l'accès au DMP, par le SAMU par exemple, pourra se faire. Cette situation est appelée accès au DMP en mode « bris de glace », elle ne sera possible que si le titulaire ne s'y est pas opposé (rubrique « gestion des autorisations »).

Le DMP n'est pas obligatoire et ne conditionne pas les remboursements de l'Assurance Maladie. Disposer d'un compte ameli n'est également pas obligatoire pour demander la création ou se connecter à son DMP.

Sachez enfin que ces données de santé à caractère personnel sont conservées chez un « hébergeur agréé » présentant toutes les garanties de sécurité exigées par la loi.

La présence du patient est-elle nécessaire lors de sa création et de sa consultation ?

Si vous ne créez pas vous-même votre dossier en ligne, un professionnel de santé (ou un représentant de la CPAM) pourra le faire avec votre carte Vitale et votre consentement. La première fois qu'un

professionnel de santé accède au DMP d'un patient, il a besoin de sa carte Vitale. Une fois que le patient lui a donné l'autorisation d'accès, il pourra y accéder à tout moment.

Qui peut en bénéficier ?

Pour l'instant, tous les ouvrants-droit du Régime Général des départements pilotes peuvent ouvrir leur DMP. Ce service n'est pas encore disponible pour les enfants car ils ne disposent pas d'un numéro d'assuré social individuel. Les Val-de-Marnais titulaires d'un compte ameli avec une adresse mail valide, vont recevoir avant la fin du 1^{er} trimestre 2017 un code permettant sa création.

→ Plus d'infos, rendez-vous sur www.ameli.fr/assures/votre-caisse-val-de-marne/en-ce-moment/et-si-vousouvriez-votre-dossier-medical-partage_val-de-marne.php



Agenda des seniors

Sortie

Mardi 21 février
Hippodrome de Vincennes
 Visite guidée des écuries puis déjeuner au restaurant panoramique avec vue imprenable sur la piste.
 Participation sur inscription : 39€.
Départ du car à 10h.

Atelier

Mardi 28 février
Et la tête... alouette !
 À 14h à la Résidence de Presles (41 av. du Chemin de Presles) Pascale Bras vous propose un après-midi pour tout savoir sur notre tête ! Suivi d'un goûter.
 Participation sur inscription : 5€
Départ du car à 13h30.

Atelier

Mardi 7 mars
Lecture théâtre
 L'atelier théâtral vous propose un travail autour de l'univers de Pagnol.
 À 14h à l'auditorium (30 bis rue du Maréchal Leclerc). Suivi d'un goûter.
 Participation sur inscription
Départ du car à 13h30.

Visite

Mardi 14 mars
Salon des Arts
 Découvrez cette belle exposition sur le thème de « La vie en rose ».
 Visite suivie d'un goûter.
 Participation sur inscription
Départ du car à 14h.

Avec la bourse, c'est permis !



Le CCAS de la Ville de Saint-Maurice a mis en place une bourse pour aider les jeunes de 18 à 25 ans à financer leur permis de conduire. En contrepartie, ils donnent de leur temps à une association œuvrant sur la commune.

Le permis de conduire est parfois un sésame au monde du travail. Malheureusement, son coût peut être prohibitif pour certaines familles. Aussi, pour favoriser son obtention, le CCAS de la Ville de Saint-Maurice a mis en place ce dispositif pour les jeunes qui ont des difficultés financières et pour qui le permis est nécessaire pour l'insertion professionnelle et sociale.

Cette bourse repose sur un partenariat entre le CCAS, le jeune, l'école de conduite et l'association. Elle fait l'objet d'une convention

et de la signature d'une charte. Une partie du coût de la formation (entre 400€ et 600 € versés directement à l'auto-école) est prise en charge en échange d'une activité d'intérêt collectif de 35 à 50 heures à effectuer dans les 6 mois qui suivent l'obtention de la bourse. Le bénéficiaire peut choisir entre une mission d'accompagnement scolaire, une mission en faveur des personnes âgées, d'animation du Conseil Municipal des Enfants, d'information et de prévention à la santé ou de solidarité.

Un entretien d'évaluation est organisé afin d'étudier la recevabilité du dossier et de mettre en place les propositions d'action à caractère humanitaire ou social. Une commission étudie ensuite la totalité des candidatures, accorde ou non une aide et en définit le montant. Une dizaine de dossiers sont sélectionnés chaque

année. Un suivi avec le jeune, l'auto-école et l'association est réalisé tout au long du partenariat. La bourse est valable pour une inscription et n'est pas renouvelée en cas d'abandon ou de non réussite au permis de conduire.

Critères d'éligibilité :

- résider sur la commune depuis au moins 1 an,
- avoir entre 18 et 25 ans révolus à la date de dépôt du dossier,
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait ou d'une suspension du permis de conduire,
- être français ou faire partie de la CE, ou avoir un titre de séjour en cours de validité,
- être demandeur d'emploi et/ou justifier d'un suivi à la mission locale depuis au moins 6 mois ou être bénéficiaire du RSA, être étudiant ou en cours de formation professionnelle,
- avoir un projet personnel en motivant l'intérêt de l'obtention du permis de conduire automobile,
- présenter sa situation économique,
- signer la charte d'engagement,
- s'inscrire auprès d'une auto-école partenaire.

Retrait et dépôt du dossier :

Les personnes intéressées par ce dispositif peuvent retirer un dossier de candidature auprès du Centre Communal d'Action Sociale. CCAS 55 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice

Tél. : 01 45 18 80 50

Témoignage

Djolobo Konté

25 ans, aide-soignante



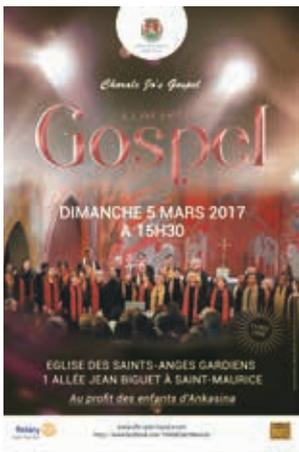
Comment avez-vous connu la bourse au permis ?
C'est le directeur de l'auto-école CER, partenaire du projet, qui m'en a parlé.

Quelles démarches avez-vous entreprises ?
Cela a été assez rapide, c'était en mars dernier. J'ai contacté Dabhia Kabouche, la responsable du dispositif, monté un dossier et participé à des entretiens. Le CCAS a financé une partie en échange de 25 heures de bénévolat. Et j'ai eu mon permis le 7 novembre !

Parlez-nous de votre contrepartie ?
J'ai fait mes heures de bénévolat auprès du CLAPA et de l'AIDAPAC comme aide à

domicile mais j'ai aussi participé à la collecte alimentaire du Petit Plus.

Qu'en avez-vous retenu ?
Un enrichissement personnel et de belles rencontres. La bourse m'a beaucoup aidée car pour travailler, j'avais besoin de conduire pour aller chez les malades. Sans permis, je devais refuser la plupart des missions. C'est indispensable dans mon métier, même si pour l'instant je n'ai pas de voiture personnelle, j'utilise les voitures de fonction. Je remercie le CCAS pour cette initiative et j'encourage les jeunes à faire comme moi et monter leur dossier !



Concert Gospel: feeling, swing et harmonies !

Pour la deuxième année consécutive venez retrouver la chorale Jo's Gospel à l'église des Saints-Anges Gardiens (1 allée Jean Biguet). Les choristes reprendront, **dimanche 5 mars** à 15h30, les grands standards du Gospel et Negro Spirituals avec le feeling, la chaleur et la musicalité qui les caractérisent. Ils chanteront notamment *Alléluia, Nobody Knows, Oh Happy Day* ou *When The Saints go Marching In*.

→ Renseignements : www.ville-saint-maurice.com

Mais aussi...

Cours de salsa aux Hôpitaux de Saint-Maurice

C'est nouveau ! L'Association du Personnel Inter-Hospitalier et la compagnie Live & Vivo vous proposent des cours de salsa le jeudi de 12h30 à 13h30 aux Hôpitaux de Saint-Maurice (14, rue du Val d'Osne - sous-sol du Pavillon Berthoumeau).

→ Renseignements et inscriptions : 06 60 10 32 83 ou secretariat.apih@gmail.com



Brocante aux jouets

La FCPE organise une brocante aux jouets dimanche 19 mars de 9h30 à 17h30 salle Louis Juvet (14 rue Paul Verlaine).

→ Renseignements et inscriptions par mail sur fcpe94.gravelle@gmail.com



Café des parents

La FCPE organise chaque mois un café des parents pour les écoles maternelles et primaires du Centre et du Plateau. Un lieu convivial d'échanges, de partage, de rencontres et de soutien pour les parents. Deux salles de réunion sont proposées en alternance : la salle des Arcades et la salle Guyon.

→ Pour plus d'informations :

fcpe.stmaurice@gmail.com

[Salle Georges Guyon à partir de 8h15](#)
18 bis rue Adrien Damalix le 22/02.

[Salle des Arcades à partir de 8h30](#)
25 rue du Maréchal Leclerc le 15/03.



Dictée du Rotary de Saint-Maurice

Venez tester votre orthographe et tenter de remporter de nombreux prix !

L'Association Générale des Familles, le Rotary Club et la Ville de Saint-Maurice organisent une dictée pour toute la famille, **samedi 11 mars** à 14h salle Louis Juvet (14 rue Paul Verlaine). Ouverte à tous, elle permettra de sensibiliser les participants à l'illettrisme.

La dictée sera divisée en 3 parties :

Juniors (jusqu'à 10 ans), Jeunes (jusqu'à 18 ans) et Adultes (au-delà de 18 ans).

Un verre de l'amitié clôturera cette séance scolaire et récompensera les courageux participants ! Alors ... tous à vos stylos !

→ Inscription préalable par mail : communication@ville-saint-maurice.fr

Plus d'informations sur www.ville-saint-maurice.com – Entrée libre



Concours de dessin de l'AGF

L'Association Générale des Familles organise son concours annuel de dessin ouvert aux enfants de classes maternelles et élémentaires. Le thème retenu pour 2017 est « Voyage, voyage... À la découverte d'un monde lointain ». Toutes les techniques sont permises (peinture, collage, crayon, feutre, 3D...), laissez parler votre imagination !

Les lauréats recevront leur prix lors de la cérémonie de la Fête des Mères où tous les dessins seront exposés, samedi 10 juin, salle Louis Juvet (14 rue Paul Verlaine).

→ Modalités :

- dessin à effectuer sur format CANSON A4,
- inscrire au dos ses nom, prénom, adresse et classe,
- envoi des dessins à l'accueil de l'Hôtel de Ville avant le 4 mai 2017, à l'attention de l'AGF Saint-Maurice.

Le Tommy de Saint-Maurice

Guardsman Harold Harding, 1890-1914



Un groupe de Grenadier Guards à Londres en partance pour la France, Août 1914

Le jeune noble Thomas Craven, sujet d'un précédent numéro, n'est pas le seul anglais à avoir trouvé sa dernière demeure dans notre ville. En effet, près de trois siècles plus tard, en septembre 1914, un dénommé Harold Harding, soldat du Régiment des Grenadier Guards de l'Armée Britannique combattant en France lors de la Première Guerre mondiale, décède de ses blessures à l'hôpital militaire de Saint-Maurice (aujourd'hui les Hôpitaux de Saint-Maurice, rue du Val d'Osne), quelques semaines seulement après le début des hostilités.

Le 4 août 1914, l'Angleterre entre en guerre contre l'Allemagne et fait débarquer 100 000 soldats sur le sol français. Les Grenadier Guards arrivent le 12 août. Les combats du 1^{er} septembre autour de Villers-Cotterêts sont féroces et le bataillon de Harding subit de nombreuses pertes. C'est sans doute au cours de ces batailles qu'il se trouve blessé. Après avoir été soigné par le campement militaire allemand, il est transféré à Saint-Maurice lorsque les Français reprennent la ville. Ses blessures sont graves et il décède le 24 septembre 1914. Son acte de décès est dressé à la Mairie de Saint-Maurice dès le lendemain, mais ce n'est que quatre jours plus tard, le 28 septembre, que les autorités militaires britanniques en sont informées.

D'abord enterré dans le cimetière militaire de l'hôpital, emplacement actuel de la Maison de La Petite Enfance, le corps du soldat Harding,

comme les dépouilles d'une trentaine de soldats français, est transféré au cimetière municipal en avril 1925.



Acte de décès du soldat Harold Harding, le 24 septembre 1914

Que sait-on aujourd'hui du Tommy de Saint-Maurice ? Les renseignements fournis par l'archiviste des Grenadier Guards à Londres nous indiquent que Harold Harding est né en 1890 à Wilton, dans le Wiltshire, au sud de l'Angleterre. Il est de très grande taille, 1m93, et à l'âge de 18 ans s'engage pour trois ans dans les Grenadier Guards (la taille minimum exigée dans ce régiment est alors de 1m88). En mai 1910, il participe au cortège militaire lors des obsèques du Roi Edouard VII à Londres, et un an plus tard, en juin 1911, il est de nouveau présent dans le défilé des Grenadiers à l'occasion du couronnement de George V.

Ayant effectué ses trois ans, Harding est libéré en septembre 1911 et suit des études pour devenir professeur d'école. Le 10 mai 1913, il épouse Avis Emptage mais le couple n'aura pas le temps de fonder une famille. Quand la guerre éclate,

Harding est rappelé sous les drapeaux en tant que réserviste et part pour la France avec son régiment 8 jours après. Comme pour presque un million d'autres soldats de l'Empire britannique et un million et demi de Poilus, il ne reviendra pas.

Aujourd'hui, on peut voir sa tombe à la Division 3 du cimetière de Saint-Maurice. La pierre tombale montre l'emblème des Grenadier Guards, une grenade enflammée, et indique son nom, son matricule, son régiment, son grade et la date de sa mort qui initialement mentionnait le 28 septembre 1914. Cette date était pourtant erronée, car l'acte de décès précise le 24 septembre. L'erreur était probablement due au fait que les autorités militaires britanniques n'ont appris sa mort que le 28. La Commonwealth War Graves Commission, l'organisme qui s'occupe de toutes les tombes des soldats de l'Armée britannique partout dans le monde, a pris connaissance de cette erreur et, à la lumière de l'information fournie dans l'acte de décès, a rectifié la date au 24 septembre.



Tombe du Guardsman Harold Harding, cimetière de Saint-Maurice

Sur le monument érigé dans la Forêt de Villers-Cotterêts à la mémoire des Grenadier Guards tombés le 1^{er} septembre 1914, sont gravés les mots : « Passant, Arrête-Toi ». Le message est aussi pertinent aujourd'hui, cent ans après. Gardons donc une pensée pour Harold Harding et pour ses frères d'armes français, Giraud, Moulin, Peltier et les autres, fauchés eux aussi par la guerre dans la fleur de l'âge, et dont les tombes se trouvent non loin de la sienne. Ils méritent bien notre reconnaissance.

Robert Bullock

Remerciements :

- Chantal Cardoso, service de l'État Civil, Mairie de Saint-Maurice
- Hatem Friha, gardien du cimetière de Saint-Maurice
- Alan Ogden, archiviste du régiment des Grenadier Guards, Londres.

La qualité de l'environnement à Saint-Maurice : une (très) longue marche

Les récentes préoccupations sur la qualité de l'air en Région Parisienne et son flot de décisions contrastées et contestées, comme celle de la fermeture des voies sur berges, ont remis en lumière les questions d'environnement. Saint-Maurice n'est pas en reste à cet égard.

Concernant l'air et le bruit, la Ville est en attente d'un nouveau projet de protections phoniques sur A4 et A86. La nouvelle Présidente de la Région s'y est formellement engagée, après le refus d'un projet minimaliste des services de l'État l'an dernier.

Concernant l'eau, Saint-Maurice s'est doté d'un Schéma Directeur d'Assainissement qui, conjugué au Contrat de Bassin et au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Marne Confluence, contribuera à l'objectif emblématique du « retour de la baignade en Marne », dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024. A titre d'exemple, une étude parcellaire des rejets dans le bras de Gravelle des riverains du secteur Mal Leclerc va démarrer prochainement.

Concernant la reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry, la Ville soutient le projet réaliste de l'Agence Métropolitaine des Déchets (SYCTOM) qui prévoit de réduire de moitié la capacité d'incinération actuelle, d'accueillir le tri des biodéchets, tout en renonçant à la méthanisation sur place, et de limiter au minimum l'enfouissement en périphérie de la Métropole.

Enfin, Saint-Maurice veille, avec l'aide du Département, à la densification du réseau cyclable (à noter l'achèvement réussi du chantier sur l'avenue Kennedy), à la succession du dispositif actuel Vélib' au début 2018, avec l'introduction de vélos à assistance électrique et ce dans la perspective de rejoindre les futures stations du Grand Paris Express (M15).

Noyée dans un territoire Paris Est Marne et Bois de 500 000 habitants, au sein de la Métropole du Grand Paris, Saint-Maurice poursuit ainsi inlassablement la défense des intérêts environnementaux des Mauritiens.



Alain GUETROT,
*Maire adjoint chargé du cadre de vie
(propreté, environnement, voirie) et de la
ville numérique*
Liste Union pour Saint-Maurice
contact@unionpoursaintmaurice.fr

Il y a quelques mois j'ai annoncé ma démission au sein du parti socialiste. Suite à ce choix et dans la continuité de cette décision, je ne rédigerai plus à l'avenir, les tribunes dans le bulletin municipal "Saint Maurice info".

Malik YETTOU
Conseiller municipal
mryettou@hotmail.fr



La pollution pour une génération

Le 26 janvier le SYCTOM a approuvé la première tranche de la reconstruction de l'incinérateur. Les élus de Saint Maurice siégeant au comité, l'ont votée, sans débat préalable au conseil municipal.

Avec ce vote, un retard considérable est pris avec la loi de transition énergétique. Celle-ci prévoit une baisse tendancielle des ordures ménagères qui ont vocation à être incinérées au profit des déchets recyclés, avec l'extension des consignes de tri à tous les plastiques d'ici 2022; la généralisation du tri des bio-déchets (déchets alimentaires) d'ici 2025.

L'usine sera très rapidement en surcapacité, son coût financier et écologique est donc considérable ; l'incinération fait les profits de SUEZ et de VINCI au détriment des contribuables.

Claude NICOLAS,
Conseiller municipal
**Liste Rassemblement à gauche solidaire
écologique et citoyenne**
cgg.nicolas@wanadoo.fr



Urgences médicales



Urgences médicales le soir, le week-end et les jours fériés, ayez le réflexe

SAMI : appelez le 15.

Horaires : du lundi au vendredi de 20h à 24h, le samedi de 14h à 24h et le dimanche et les jours fériés de 8h à 24h.
14 rue du Val d'Osne - Saint-Maurice

Pharmacies



Dimanche 19 février

• Grande Pharmacie de Charenton
3 place des Marseillais
94220 Charenton-le-Pont
Tél.: 01 43 75 14 68

Dimanche 26 février

• Pharmacie Bercy 2
8 - 10 place de l'Europe
94220 Charenton-le-Pont
Tél.: 01 49 77 56 56

Dimanche 5 mars

• Pharmacie de Gravelle
118 rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
Tél.: 01 43 68 18 32

Dimanche 12 mars

• Pharmacie des quais
58 bis quai des Carrières
94220 Charenton-le-Pont
Tél.: 01 43 68 43 50

Dimanche 19 mars

• Pharmacie des deux communes
46 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
94410 Saint-Maurice
Tél. : 01 43 68 20 33

SAINT-MAURICE INFO
ET VOUS

Vous ne recevez pas le Saint-Maurice Info dans votre boîte aux lettres ?

Contactez le service communication :
communication@ville-saint-maurice.fr

Permanences au marché du Maire et de ses adjoints



Tous les dimanches matin de 10h30 à 12h (sauf vacances scolaires)
Salle des Épinettes - 30 bis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Permanence de votre Député



Votre député tiendra sa permanence en mairie de Saint-Maurice,
le lundi 27 février à partir de 18h.

État civil



Naissances :

Bérénice GEORGET - Lola DENEUX - Enzo JOSEPH - Mayla MAHTOUT - Manel GHALI - Chloé ROUILLARD.

Décès :

Pierre de PASSEMAR de SAINT ANDRÉ - Abraham ALIMY - Célestina (Célestine) TOSINI veuve WALTER - Félicia TAILLEU veuve MORISSET - Marthe VISSOL veuve ROCHE - Nelly DONAT - Marie-Rosette ESSOMBA épouse TRAON - Georges BÉLURIEZ - Jean ZABEK - Christiane GOUZENE née LOISEAU - André JOURDAIN - Abdallah ATTABANE - Louise PARCHEMINAL veuve ESNAULT.

Déclaration de naissance :

Les parents ont désormais 5 jours (contre 3 auparavant) pour déclarer la naissance de leur enfant. Pour rappel : la déclaration est faite à la mairie du lieu de naissance par toute personne ayant assisté à l'accouchement (en pratique, c'est souvent le père).



DU 22/02 AU 31/03

• EXPOSITION DE PEINTURE

« HISTOIRES NATURELLES »

Dominique Weil vous propose une promenade dans la nature à travers ses peintures à l'huile, un univers de couleurs étonnantes, un regard « autrement », un pied dans le figuratif mais un pas vers l'abstraction ! Vernissage de l'exposition samedi 25 février à partir de 17h.

→ Médiathèque Delacroix

29 rue du Maréchal Leclerc

Tél. : 01 45 18 81 71 - Entrée libre



VENDREDI 24/02

20H30 • CONTE

PRINCESS

Quelques histoires tirées par le chignon, racontées dans le plus grand respect de la tradition. Conte pour adultes (à partir de 12 ans).

→ Médiathèque Delacroix

29 rue du Maréchal Leclerc

Tél. : 01 45 18 81 71 - Entrée libre



MERCREDI 8/03

15H30 • MUSIQUE

LES LIVRES ONT DES OREILLES

Quand les élèves du Conservatoire s'invitent à la médiathèque et proposent leur surprise musicale.

→ Médiathèque Delacroix

29 rue du Maréchal Leclerc

Tél. : 01 45 18 81 71 - Entrée libre



DIMANCHE 12/03

17H • HEURE MUSICALE

LA MUSIQUE KLEZMER

L'Heure Musicale (rencontre de musique de chambre), vous fait découvrir le talent de tous ! Quatuor à cordes, clarinette, hautbois, saxophone, piano interprètent Prokofiev, Achron, Bloch...

→ Théâtre du Val d'Osne

49 rue du Maréchal Leclerc

Tél. : 01 45 18 81 59 - Entrée libre



34^e Salon des Arts



10 > 19
MARS
2017

Vernissage
VENDREDI 10 MARS
À 19H30

INVITÉS D'HONNEUR :
Yong-Man Kwon
(peintre)
Alexandre Mijatovic
(sculpteur)

ESPACE DELACROIX

27 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice

01 45 18 81 71



Accès parking au
18 rue du Maréchal Leclerc

ENTRÉE LIBRE DE 14H À 19H

www.ville-saint-maurice.com - www.facebook.com/VilledesaintMaurice



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne